

facé

fonds d'amortissement des charges d'électrification

**GUIDE pour l'obtention d'une
AIDE du FACÉ
pour une Opération de Production
Décentralisée d'Électricité à partir
d'Énergie Renouvelable**

A noter

L'ensemble de ce dossier est disponible sur le site **face-infos.com**. Les formulaires sont téléchargeables en version imprimable et en version fichier à remplir sur ordinateur.

INTRODUCTION

La mission première du FACÉ est d'apporter une aide au financement du développement des réseaux électriques des zones rurales, comprenant les lignes BT et les antennes HTA des communes relevant du régime de l'électrification rurale (ER).

Un équipement de production décentralisée d'électricité à partir d'énergie renouvelable (installation éolienne, photovoltaïque, petite hydraulique...) peut constituer dans certains cas une solution satisfaisante par rapport au besoin, et une alternative économiquement plus intéressante pour la collectivité en charge des travaux d'électrification que des travaux d'extension.

C'est pourquoi depuis 1995, le FACÉ participe au financement de ce type d'équipement sous réserve que :

- la solution de production décentralisée soit plus économique pour la collectivité maître d'ouvrage,
- le maître d'ouvrage s'engage à ne pas demander une aide du FACÉ pour réaliser l'extension de réseau concernée pendant la durée d'amortissement de l'installation de production décentralisée,
- l'installation soit intégrée au réseau de distribution d'énergie électrique et remise pour exploitation au concessionnaire ou à la régie.

L'aide du FACÉ est limitée aux postes de dépenses concernant les ouvrages appartenant au réseau public de distribution. Le renouvellement d'installation (en particulier des batteries de stockage) n'est pas finançable par le FACÉ.

L'aide du FACÉ ne peut être obtenue que si le projet s'inscrit dans le cadre d'une séparation juridique claire entre propriété publique et privée avec en particulier pour les modules photovoltaïques installés en toiture une séparation nette, et confirmée par des engagements écrits, des responsabilités entre la collectivité, propriétaire des capteurs, le distributeur chargé de l'exploitation, et le propriétaire des lieux, seul responsable de l'étanchéité de la toiture, qui de ce fait doit accepter de faire son affaire personnelle des éventuelles reprises ou réfections de toiture dans le cas où les capteurs seraient déposés.

MODALITÉS D'EXAMEN DE LA DEMANDE D'AIDE

Le dossier de demande d'aide est élaboré par la collectivité maître d'ouvrage des travaux en zone d'électrification rurale. La collectivité maître d'ouvrage peut faire appel, pour l'aider à constituer le dossier, à tous les acteurs nécessaires, en particulier à l'ADEME et au distributeur concerné.

Le dossier de demande d'aide doit être transmis par le président du Conseil Général au préfet de département qui le transmet avec son avis aux destinataires suivants (voir les adresses en annexe) :

- DIDEME Sous Direction du Système Électrique (en 4 exemplaires)
- DGFAR Bureau des Affaires Rurales (en 1 exemplaire)
- FACÉ (en 1 exemplaire)

Le dossier à transmettre comprend :

- le formulaire de demande,
- un plan de situation de l'installation projetée avec le tracé de la ligne électrique en substitution de laquelle l'installation EnR est proposée,
- la fiche d'analyse technico-économique,
- la fiche présentant le plan de financement du projet,
- le devis des travaux d'extension correspondant aux travaux évités en technique aérienne (dans tous les cas quelle que soit la technique retenue, sauf si une décision à caractère administratif interdit la technique aérienne - copie de la décision sera alors jointe au dossier),
- le devis des travaux d'extension correspondant aux travaux évités dans la technique souterraine ou mixte (dans le cas où cette technique serait obligatoire),
- l'engagement du distributeur de prendre en exploitation la future installation et de signer une convention de fourniture d'électricité avec le client, (modèle joint)
- une lettre du futur utilisateur de l'électricité produite donnant son accord sur le projet, l'évaluation des besoins et les limites fixées par l'installation, ainsi que sur sa participation financière (modèle joint),
- l'accord du propriétaire du lieu d'implantation de l'installation, sur le projet, le partage des responsabilités au sujet de l'installation et sur les servitudes d'accès qu'elle peut engendrer (modèle joint),
- l'étude de dimensionnement de l'installation.

En plus des éléments ci-dessus, le dossier peut comprendre tout document permettant de préciser ou justifier le projet et d'en faciliter la compréhension (délibération de la commune, de la collectivité maître d'ouvrage, éléments techniques, devis...).

Le dossier est examiné par le Comité restreint du FACÉ qui comprend des représentants de la DIDEME, de la DGFAR, de la FNCCR, d'EDF, du FACÉ et auquel est associé un représentant de l'ADEME. Les dates limites de réception des dossiers par les ministères sont les 1^{er} février, 1^{er} juin et 1^{er} octobre de chaque année. Après examen par le Comité restreint du FACÉ, la décision est notifiée au préfet dans un délai d'environ un mois. En cas de questions lors de l'examen, un complément d'information peut être demandé pour un nouvel examen à la séance suivante du Comité restreint.

Le préfet transmet la notification reçue au président du Conseil Général. Celui-ci attribue, dans le cas d'une décision favorable du Comité, l'aide accordée au maître d'ouvrage du projet retenu. Le montant de cette aide est confirmé par un courrier de notification du FACÉ.

L'aide est versée en une ou plusieurs fois après envoi par le maître d'ouvrage de certificats attestant le montant des dépenses réellement engagées pouvant faire l'objet d'une aide du FACÉ. L'aide n'est définitivement acquise qu'après l'envoi au FACÉ des états justificatifs de l'achèvement des travaux.

Pièces jointes :

- liste des adresses des destinataires du dossier
- formulaire de demande d'aide au FACÉ avec :
 - modèle d'engagement du distributeur
 - modèle d'accord du futur utilisateur de l'installation
 - modèle d'accord du propriétaire des lieux
 - fiche n°1 présentant le plan de financement
 - fiche n°2 présentant l'analyse technico-économique

Adresses des destinataires du dossier :

Ministère chargé de l'Industrie
Direction de la Demande et des Marchés Energétiques
à l'attention du Sous-Directeur du Système Électrique
61, boulevard Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13

Correspondant :
Ivan Dupouy
tél 0144972628
fax 0144970956
e-mail: ivan.dupouy@industrie.gouv.fr

Ministère chargé de l'Agriculture
Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales
à l'attention du Chef du Bureau Aménagement Rural
78, rue de Varenne
75349 Paris 07FP

Correspondant :
Michel Cartaud
tél 0149555772
fax 0149555063
e-mail:michel.cartaud@agriculture.gouv.fr

FACÉ
à l'attention du Directeur
57, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Correspondant :
Bernard Féquant
tél 0140424621
fax 0140424625
e-mail: bernard.fequant@edf.fr

Autres adresses utiles :

FNCCR
20, boulevard de Latour Maubourg
75007 Paris

Correspondant :
Alexis Gellé
tél 0140621640
fax 0140621641
e-mail: a.gelle@fnccr.asso.fr

EDF - pour la métropole continentale
EDF Réseau Distribution
Tour EDF
20, place de la Défense
92050 Paris La Défense Cedex

Correspondant :
Jean-Philippe Sigal
tél 0156651641
fax 0156651622
e-mail: jean-philippe.sigal@edf.fr

EDF - pour la Corse, les DOM et St Pierre et Miquelon
EDF Branche Collectivités - Distribution
Systèmes Energétiques Insulaires
100, Terrasse de Boieldieu
Tour Franklin – cedex 11
92042 Paris La Défense

Correspondant :
Christian Dumbs
tél 0149014052
fax 0149014000
e-mail: christian.dumbs@edf.fr

ADEME
Département Energies Renouvelables
Centre de Sophia Antipolis
500, route des Lucioles
06560 Valbonne

Correspondant :
Fabrice Juquois
tél 0493957912
fax 0493653196
e-mail: fabrice.juquois@ademe.fr

facé

fonds d'amortissement des charges d'électrification

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE
AU FACÉ
pour une Opération de Production
Décentralisée d'Électricité à partir
d'Énergie Renouvelable**

Nota: Ce formulaire peut être rempli de façon informatique à l'aide d'un fichier Word pour les textes et d'un fichier Excel pour les tableaux. Ces fichiers sont disponibles sur le site **face-infos.com** ou sur demande auprès du FACÉ.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET

Intitulé de l'opération :

Commune concernée :

Département :

Nom du maître d'ouvrage présentant le dossier :

Nom de l'exploitant du réseau (cocher la case correspondant à la réponse) :

EDF

autre.....

préciser lequel :

Nom du client utilisateur de l'électricité produite :

Type d'utilisation : résidence principale (cocher la case correspondant à la réponse)

résidence secondaire

activité agricole

accueil du public (gîte, refuge)

autre activité

préciser laquelle :

Nom et adresse du propriétaire des lieux

FINANCEMENT DU PROJET

La fiche n°1 jointe présente le plan de financement du projet.

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE TECHNICO-ÉCONOMIQUE

La fiche n°2 jointe présente les éléments d'analyse technico-économique de l'opération de production décentralisée en comparaison avec :

- la solution d'extension du réseau (ou "réseau évité") en technique aérienne. Cette solution est la solution "de référence" à renseigner impérativement quelle que soit la solution qui serait retenue sauf si une décision à caractère administratif interdit les lignes aériennes sur la zone ; dans ce cas une copie de la décision administrative sera jointe au dossier.
- la solution d'extension du réseau dans la technique qui serait choisie (si celle-ci n'est pas la technique aérienne)

Les devis correspondant aux deux solutions ci-dessus sont à joindre au dossier.

Commentaires (notamment justification de la solution qui serait choisie) :

JUSTIFICATION DU PROJET

Avantages du point de vue économique :

(préciser les retombées attendues pour l'utilisateur et pour la collectivité)

Avantages du point de vue de l'environnement :

(préciser les avantages de cette opération en termes d'intégration dans l'environnement)

Autres avantages :

ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage s'engage à ne pas solliciter une aide du FACÉ pour le raccordement au réseau de distribution du lieu d'utilisation de l'électricité concerné par la présente demande, pendant la durée d'amortissement de l'installation de production décentralisée.

Fait le :

Nom et signature du maître d'ouvrage :

Modèle d'engagement du distributeur :

Par la présente, , exploitant du réseau public d'électricité de
nom du distributeur
la commune de , donne son accord pour prendre à sa charge l'exploitation de
nom de la commune
l'installation de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable de type
photovoltaïque, éolien, hydraulique,...
qui sera mise en place dans la propriété de et qui
nom et adresse du propriétaire du lieu d'installation
fournira de l'électricité pour les besoins de
nom et adresse de l'utilisateur de l'électricité produite

L'installation sera prise en exploitation dès la réception des travaux réalisés sous la maîtrise
d'ouvrage de sous réserve que :
nom de la collectivité maître d'ouvrage

- l'installation réalisée et les matériels mis en œuvre soient conformes aux normes en vigueur
- le client assure si nécessaire la mise en conformité de l'installation intérieure privative
- le client signe le contrat particulier à ce type d'alimentation électrique.

Fait à le

Nom et signature :

Modèle d'accord du futur utilisateur de l'électricité produite :

Je soussigné....., domicilié à.....
nom de l'utilisateur de l'électricité produite *adresse complète de l'utilisateur de l'électricité produite*

certifie par la présente adhérer au projet de production d'électricité de typedestiné
photovoltaïque, éolien, hydraulique,....

à alimenter
préciser si l'électricité produite alimentera une résidence principale ou secondaire, une installation agricole, un refuge, un gîte rural,...

Je confirme mon accord sur l'évaluation des besoins, réalisée sur la base de l'entretien

avecchargé du projet, et accepte par avance les limites
nom de l'organisme qui a réalisé l'étude de dimensionnement de l'installation

fixées à la puissance électrique disponible et dues au mode d'électrification retenu. Je m'engage à ne pas demander une extension des capacités de l'installation pendant une durée de 5 ans (sauf circonstances exceptionnelles).

J'ai bien noté que l'installation électrique des locaux à alimenter devra être en conformité avec les règles en vigueur préalablement au branchement de l'installation de production, que cette conformité devra être attestée par un certificat délivré par le Consuel, et que l'ensemble des frais occasionnés par ces travaux et ce certificat sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant des lieux.

Je m'engage à participer au financement de l'opération d'électrification à hauteur de
.....EUR TTC (hors travaux privés).
montant TTC

Fait à le

Signature

Modèle d'accord du propriétaire du lieu de l'installation :

Je soussigné, propriétaire des lieux situés
nom du propriétaire du lieu d'installation

.....
adresse complète du propriétaire du lieu d'installation

donne mon accord au projet de production d'électricité de typedestiné aux
photovoltaïque, éolien, hydraulique,....

besoins de
nom de l'utilisateur de l'électricité produite

Je prends note que les éléments de l'installation de production restent la propriété de la
collectivité
nom de la collectivité maître d'ouvrage

J'ai bien noté que le projet est fondé sur le principe de la séparation entre l'installation de production d'électricité et les biens m'appartenant (en particulier, séparation entre la fonction étanchéité et la fonction capteur d'énergie, en cas d'installation de capteurs photovoltaïques en toiture). L'installation pourra donc fonctionner et si nécessaire être démontée par la collectivité sans créer de dommage aux biens m'appartenant et le démontage éventuel de l'installation ne donnera lieu à aucune prise en charge de travaux sur les biens m'appartenant.

Je donne autorisation d'accès à l'installation au personnel du distributeur ci-après désigné.....pour toute intervention permettant le bon fonctionnement de
nom du distributeur

l'installation et selon des modalités qui seront précisées avec le distributeur.

J'ai bien noté que l'installation électrique des locaux à alimenter devra être en conformité avec les règles en vigueur, préalablement au branchement de l'installation de production, que cette conformité devra être attestée par un certificat délivré par le Consuel, et que l'ensemble des frais occasionnés par ces travaux et ce certificat sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant des lieux.

Fait à le

Signature

DEMANDE D'AIDE AU FACÉ

pour une opération de production décentralisée d'électricité à partir d'énergie renouvelable

Commune concernée :

Intitulé de l'opération :

Fiche n°1 présentant le plan de financement (version manuscrite)

Nota : une feuille de calcul Excel où les reports et résultats de calculs se font automatiquement est disponible sur demande au Facé

Postes	Coûts	FACÉ		Récupération TVA		Client de l'électricité produite (7)		ADEME		Collectivité locale		Autre financeur			Total financement	
	montant en EUR TTC	% (8)	montant en EUR	% (8)	montant en EUR	%	montant en EUR	%	montant en EUR	%	montant en EUR	nom	%	montant en EUR	%	
Générateur et installation (1)																
gestion de l'énergie (2)																
stockage de l'énergie (3)																
câblage (4)																
génie civil (5)																
maîtrise d'œuvre																
Sous-total assiette FACÉ																
travaux privatifs (6)		0	0	0	0			0	0	0	0					
groupe électrogène		0	0	0	0											
appareils MDE		0	0	0	0											
Sous-total hors assiette FACÉ		0	0	0	0											
Total:																

(1) Générateur éolien, installation hydraulique, modules PV, structure, visserie, boîte de mise en parallèle, protection foudre, câblage champ PV

(2) coffret régulation et acquisition de données, protection électrique, onduleur, chargeur

(3) parc batterie et coffre,

(4) ensemble du câblage, champ PV excepté, mise à la terre, disjoncteur de limite de concession

(5) longrines de champ PV, local technique, tranchées

(6) adaptation de la toiture,.....

(7) le montant de la participation du client au financement des dépenses prises en compte dans l'assiette Facé doit être > 5%

(8) les taux de TVA sont différents selon les départements. Le tableau ci-contre fournit les % d'aides du FACÉ et de la TVA récupérée dans le financement total TTC.

	financement montant travaux TTC				tx de TVA sur montant HT
	aide FACÉ	recup.TVA	Autres	Total	
Métropole	65,00%	16,39%	18,61%	100,00%	19,60%
Corse	71,37%	7,41%	21,22%	100,00%	8,00%
Guadeloupe	72,43%	7,83%	19,74%	100,00%	8,50%
Martinique	72,43%	7,83%	19,74%	100,00%	8,50%
Guyane	78,00%	0,00%	22,00%	100,00%	0,00%
Réunion	72,43%	7,83%	19,74%	100,00%	8,50%
Saint-Pierre et Miquelon	78,00%	0,00%	22,00%	100,00%	0,00%
Mayotte	78,00%	0,00%	22,00%	100,00%	0,00%

DEMANDE D'AIDE AU FACÉ

pour une opération de production décentralisée d'électricité à partir d'énergie renouvelable

Commune concernée :

Intitulé de l'opération:

Fiche n°2 d'analyse technico-économique (version manuscrite)

Nota : une feuille de calcul Excel où les reports et résultats de calculs se font automatiquement est disponible sur demande au Facé

Réseau	Réseau évité tout aérien (1)			Réseau évité qui serait choisi		
	Longueur (km)	Coût unitaire (EUR TTC/km)	Coût (EUR TTC)	Longueur (km)	Coût unitaire (EUR TTC/km)	Coût (EUR TTC)
HTA aérienne						
BT aérienne						
HTA souterraine						
BT souterraine						
Poste transfo						
Maîtrise d'œuvre						
Total			Cra=			Crc=

Générateur EnR	Puissance (W)	Autonomie retenue sans générateur d'appoint (jour)	Capacité du parc de batteries (Ah)	Consommation évitée (kWh/an)	Puissance évitée (W) (2)	Coût évité sur l'installation EnR (EUR TTC) (3)	Coût d'investissement (EUR TTC) (4)	Coût de maintenance annuel (EUR TTC) (5)	Assiette Facé (EUR TTC) (4)
Photovoltaïque									
Eolien									
Hydroélectrique									
Batterie									
Groupe électrogène									
appareils MDE									
Total:							Ci=		Taf=

Economie	% économie	Economie correspondante (EUR TTC)
1-Taf/Cra		
1-Taf/Crc		
1-Ci/Cra		
1-Ci/Crc		

(1) Le réseau évité tout aérien est à chiffrer de manière impérative dans tous les cas

(2) puissance évitée = puissance supplémentaire que l'installation devrait avoir pour satisfaire les besoins sans groupe électrogène

(3) pour simplifier les calculs, coûts évités = puissance évitée x assiette FACÉ / puissance EnR

(4) les cellules de cette colonne sont à remplir en reportant les valeurs du tableau "Plan de financement " précédemment rempli.

(5) à préciser dans toute la mesure du possible